

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REUNION

Avis CSRPN N° 2017-02

AVIS DU CSRPN DE LA REUNION

**SUR LA CAPTURE, L'ENLÈVEMENT ET LA PERTURBATION INTENTIONNELLE DE TORTUES MARINES,
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA TORTUES MARINES**

RÉUNION PLENIERE DU **22 MARS 2017**

Pétitionnaire : CEDTM

Lieu : DEAL, Providence

Contexte et objet de la demande :

L'association CEDTM (Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines du sud-ouest de l'océan indien) a déposé un dossier de demande de dérogation, à des fins scientifiques, à la capture et à la perturbation intentionnelle de 5 espèces de tortues marines protégées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National d'Action en faveur des tortues marines du sud-ouest de l'Océan Indien – volets Réunion et Régional (PNA TM SOOI) dont il assure la mise en œuvre au niveau réunionnais et régional,

Cette demande couvre l'ensemble des actions nécessitant des manipulations sur la durée du PNA (jusqu'en décembre 2019) : accueil au centre de soins, études scientifiques (biopsies, pose de bague, de balises ou de caméras), suivi des femelles reproductrices et des nouveaux nés et, le cas échéant, déplacement des oeufs suite à des événements météorologiques exceptionnels et concerne :

- 200 individus de tortue verte (*Chelonia mydas*)
- 100 individus de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)
- 150 individus de tortue caouanne (*Caretta caretta*)
- 50 individus de tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*)
- 10 individus de tortue luth (*Dermochelys coriacea*)

L'association CEDTM-Kelonia est en conformité avec la réglementation sur l'expérimentation animale (rattachement au comité d'éthique le CYROI, agrément en tant qu'établissement utilisateur d'animaux à des fins scientifiques, mise en place d'une structure chargée du bien être animal).

Les procédures expérimentales suivent les recommandations du groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la nature) et de la SCC (Species Survival Commission) . Le centre dispose également d'un vétérinaire qui assure les opérations ainsi que tout autre acte vétérinaire. Le personnel destiné à manipuler les animaux est expérimenté et diplômé.

Avis final:

Le CSRPN donne un avis favorable à la demande de CEDTM.

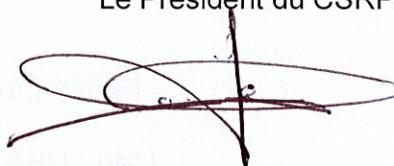
Toutes les mesures d'atténuation sont prévues. Le recul est important sur ces méthodes, excepté sur les caméras.

Le CSRPN demande un retour à l'issue des projets, sur le dérangement lié à l'utilisation des caméras : nombre d'animaux, survie, dérangement et proposition d'amélioration éventuelle.

Le CSRPN demande enfin que l'information aux usagers soit prévue en amont

Fait à Saint Denis, le - 5 MAI 2017

Le Président du CSRPN



Roland TROADEC